

sentants des autres gouvernements de cette région, y compris ceux du gouvernement ontarien, à se mettre à leur disposition.

Peu importe l'issue du débat, monsieur l'Orateur, les habitants de Halton Hills n'accepteront jamais du fond du cœur d'être séparés les uns des autres, ne fût-ce que sur le plan fédéral.

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario. A mon avis, elle s'est bien acquittée de la tâche difficile qui lui incombait. Certains commentaires soulevés hier et aujourd'hui par des députés ministériels à propos du remaniement électoral de l'Ontario frisent l'irresponsabilité. N'oublions pas que les circonscriptions que nous représentons actuellement reposent sur les chiffres du recensement de 1961, qui remonte à quinze ans.

**Une voix:** Non, de 1971.

**M. Stevens:** Je suis abasourdi de voir que certains députés pensent que les circonscriptions qu'ils représentent se fondent sur les chiffres du recensement de 1971. Ce n'est pas vrai, c'est sur les chiffres du recensement de 1961. Après les élections de 1968, nous avons commencé à représenter les circonscriptions telles qu'elles existent aujourd'hui. Il est tout à fait inexact de dire que nos circonscriptions s'inspirent des chiffres de 1971. Je suis stupéfié de voir qu'un député qui a déjà parlé du remaniement électoral de l'Ontario ne connaît même pas les faits les plus élémentaires sur le remaniement, à savoir que nos circonscriptions se basent sur les chiffres de 1961.

Je dis cela parce que la population canadienne est passée de 18,238,000 à 23 millions de 1961 à 1976, soit un accroissement de 26 p. 100 ou de 5 millions d'habitants. Il serait donc très regrettable que l'on conserve le même découpage pour les prochaines élections puisque, je le répète, il remonte au recensement de 1961.

Il y a d'énormes changements démographiques au Canada depuis quelques années et je ne songe pas uniquement à l'accroissement de 26 p. 100 mais aussi aux grandes fluctuations d'une région à l'autre. Je crois que ce serait induire les électeurs en erreur que de leur faire croire que cet effort honnête pour redécouper la carte électorale en tenant compte des changements survenus depuis 1961 est une aberration et qu'il faut, dans le cas de l'Ontario, recommencer à zéro le travail de la commission. Je crois au contraire que la proposition de remaniement dont nous sommes saisis représente une grande amélioration par rapport à la première recommandation de la commission. La nouvelle carte électorale n'est peut-être pas parfaite, mais la perfection n'est pas de ce monde. Les ministériels semblent souhaiter un plus grand apport politique. A mon avis, ce serait une solution bien rétrograde.

Lors du recensement de 1971, l'Ontario comptait 7,703,106 habitants. Cette province aura donc droit à 95 députés, sept de plus qu'à présent, lorsque ce remaniement sera accepté, s'il l'est. C'est-à-dire que l'Ontario aura sept sièges de plus, 95 en tout, au lieu des 88 auxquels lui donnaient droit les chiffres du recensement de 1961. En bref, lorsque des députés soutiennent qu'on devrait mettre au rancart le projet dont nous sommes saisis, cela signifie effectivement qu'ils ne veulent pas que l'Ontario compte sept députés de plus à la Chambre. C'est une des raisons pour lesquelles je dis que l'opposition obstinée des députés ministériels contre le remaniement à l'étude est irresponsable.

L'Ontario comptant 7,700,000 habitants, le quotient électoral est de 81,085 personnes. Si l'on accepte un facteur de

#### Circonscriptions électorales—Loi

variabilité de 25 p. 100, ce que la Commission est tenue de faire, la circonscription la plus peuplée de l'Ontario ne peut pas compter plus de 101,356 habitants et la plus petite, moins de 60,814 habitants. En vertu de ce remaniement la région de York, la partie sud du comté de Simcoe et la partie nord de la région de Durham sont réparties en six circonscriptions différentes. Par ordre de grandeur de leur population en 1971, ces circonscriptions sont Markham, Richmond, Vaughan, avec une population de 84,941, York-Peel avec une population de 83,034, Durham-Ouest avec une population de 77,905, Simcoe-Sud avec une population de 72,170, Victoria-Haliburton avec une population de 68,743 et Dufferin-Wellington avec une population de 66,817. La plus grande circonscription en étendue géographique est Victoria-Haliburton qui s'étend sur plus de 100 milles d'un coin à l'autre de la circonscription proposée. La deuxième en étendue est Dufferin-Wellington d'une longueur d'environ 70 milles. Compte tenu des chiffres de population que je viens de donner et de l'étendue relative de ces circonscriptions, je crois que le sectionnement électoral des circonscriptions existantes fait par la Commission est assez bon.

Dans la région de York-Simcoe, la plupart des gens paraissent satisfaits des recommandations présentées en 1976 par la Commission. Toutefois, les habitants du village de Georgina estiment qu'ils ont beaucoup plus d'affinités avec la municipalité voisine qu'avec la partie nord de la région de York, à laquelle il est question de les rattacher pour faire partie de la circonscription de York-Peel. C'est ainsi que le président de la commission éducative de la Chambre de commerce de Georgina, M. Foss, m'écrit ce qui suit:

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une question lourde de conséquence pour l'avenir du canton de Georgina. Je veux parler du réaménagement des limites électorales fédérales.

La Chambre de commerce de Georgina, réunie en assemblée générale, a décidé par une résolution unanime de s'opposer vigoureusement à ce réaménagement, pour les raisons qui suivent:

1. Traditionnellement, le canton de Georgina a toujours été tourné vers York. Cette orientation s'est même accentuée ces dernières années et tout porte à croire que c'est sans retour.
2. La majorité de nos concitoyens va travailler au sud chaque jour, souvent dans les secteurs commerciaux et industriels de la région de York.
3. Nous estimons que l'hôpital du comté de York est «notre hôpital», et nous comptons sur la police régionale de York pour assurer notre sécurité et notre protection.
4. Nous avons peu de chose en commun avec Brock, Beaverton, Bobcaygeon et Lindsay, au point qu'il n'y a pas de moyens de transport en commun en direction de la majorité des secteurs de Victoria-Haliburton, et peu de raisons de croire qu'il y en aura jamais.
5. Un des principaux motifs qui ont présidé à la création de la municipalité régionale de York en janvier 1971 a été la nécessité d'unifier l'aménagement du territoire, d'unir les municipalités locales de York dans la réalisation d'un programme agréé d'urbanisme dans le cadre d'un plan officiel régional.

M. Foss poursuit:

Le township de Georgina est borné au nord et à l'ouest par le lac Simcoe, au sud par la municipalité sœur et sa tendance naturelle est de s'étendre du nord au sud et non de l'est à l'ouest.

Nous vous prions donc de faire tout en votre pouvoir pour inclure le township de Georgina dans la circonscription électorale de York-Peel, car vous vous rendez sûrement compte des affinités évidentes qu'il a avec votre circonscription électorale, au lieu de nous isoler au nord et à l'est comme il a été proposé.

Je suis sensible aux vues exprimées dans la lettre de M. Foss, mais je comprends également les difficultés qu'ont éprouvées les commissaires lorsqu'ils ont établi ces circonscriptions. Comme je le mentionnais tout à l'heure, la circonscription de York-Peel proposée en 1971 avait une